



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 14 septembre 2026 à 19h00, à laquelle étaient présents Mesdames les Conseillères Lisa Belanger, Lynn Patenaude et Messieurs les Conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Christopher Whitehead et Anthony Allen. Tous les membres dudit Conseil formant un quorum sous la présidence du Maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

La Directrice générale Greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont eu la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 5 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 août 2026
- 4. QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1
- 6. URBANISME**
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 6.2 Demande de dérogation mineure DM26-03
- 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. RAPPORTS DES ÉLUS**
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 9.1 Désignation des signataires – Entente avec la Banque de Montréal
 - 9.2 Mandat de coordination et de supervision de l'installation de fosses septiques
 - 9.3 Autorisation de signature de l'entente d'aide financière PRACIM
- 10. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Comptes payés
- 11. VOIRIE**
 - 11.1 Rapport sur les routes
 - 11.2 Adjudication – Contrat de déneigement des routes municipales pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028
- 12. ENVIRONNEMENT**
 - 12.1
- 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 13.1
- 14. LOISIRS ET CULTURE**
 - 14.1
- 15. VARIA**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. AJOURNEMENT DE LA RÉUNION**

1
OUVERTURE DE LA SÉANCE
Résolution 2026-744

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le Maire à 19h03.

Le Maire s'adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2026-745

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Lynn Patenaude
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU 3 AOÛT 2026
Résolution 2026-746

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 août 2026 soit et est par la présente approuvé.

ADOPTÉE

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- Aucune question ne découle du dernier procès-verbal.

5
CORRESPONDANCE

- - Aucun correspondance pour le mois d'août.

6
URBANISME

6.1
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal remis son rapport pour le mois d'août.

Nombre de permis : 3
Valeur des travaux : 14 000\$
Revenus de : 60\$

6.2
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-03
16 CHEMIN JACKSON (LOT 4 267 283)
Résolution 2026-747

NATURE ET EFFECTS

Demande de dérogation mineure relative à l'agrandissement d'une résidence en cours avant ;

CONSIDÉRANT qu'une galerie ne fait pas partie du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire agrandir sa résidence sur la galerie existante ;

CONSIDÉRANT que le terrain et le bâtiment sont situés dans une zone à risque de crue non-identifié ;

CONSIDÉRANT qu'une construction dans une zone de crue non-identifié est interdite car elle est considérée de grand-courant (0 – 20 ans) ;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure ne peut pas être autorisée dans une zone contenant des risques de sécurité ou des contraintes environnementales ;

IL EST PAR LA PRÉSENTE

Proposé par Anthony Allen

Appuyé par Lisa Belanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence dans la cour avant de la propriété située au 16 chemin Jackson (Lot 4 267 283) NE SOIT PAS APPROUVÉE.

ADOPTÉE

7
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un résident a demandé à quelle référence on se référerait pour prendre la décision concernant la dérogation mineure.

Le maire a répondu que la directrice générale allait vérifier ce point auprès de notre inspecteur municipal.

Il a également demandé s'il pouvait se faire rembourser le montant qu'il avait payé pour la dérogation mineure, car, d'après les informations fournies, il semblerait qu'une demande de dérogation mineure n'aurait pas dû être nécessaire au départ.

Le maire a indiqué que cette demande ferait l'objet d'un examen.

Le maire tient également à souligner que la municipalité doit se conformer aux lois et règlements appliqués par la MRC.

8
RAPPORTS DES ÉLUS

1. Le conseiller Larry Royea a fait remarquer que la partie de la clôture récemment installée dans le parc était très jolie.

2. Le conseiller Anthony Allen a indiqué avoir reçu des commentaires de la part des résidents du chemin Jackson, qui estiment que le radar de contrôle de vitesse contribue à réduire quelque peu les excès de vitesse.
3. Le maire a assisté à la réunion mensuelle de la MRC. La loi 86 a été ajoutée à l'ordre du jour en tant que sujet de discussion. Il s'agit d'une question sur laquelle la MRC se penche actuellement, mais elle est une démarche qui nécessitera la participation de toutes les MRC. Le maire tiendra les habitants informés des dernières nouvelles.

La MRC a également rencontré Hydro-Québec afin d'obtenir des informations actualisées sur ses projets et les prochaines étapes à suivre.

9 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – ENTENTE AVEC LA BANQUE DE MONTRÉAL Résolution 2026-748

CONSIDÉRANT la construction actuelle de l'hôtel de ville de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'emprunt temporaire auprès de la Banque de Montréal d'un montant de 1 951 000\$

CONSIDÉRANT la lettre d'entente préparée par la Banque de Montréal déterminant les modalités de remboursements ainsi que le taux d'intérêt déterminé; (*1% + le taux préférentiel*)

CONSIDÉRANT la nomination des signataires autorisés à conclure la documentation requise doit être établie;

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Anthony Allen
Appuyé par Lynn Patenaude
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Gail Côté (Directrice générale Greffière-trésorière) ainsi que William Miller (Maire) soit autorisé à représenter la municipalité pour la signature de l'entente avec la Banque de Montréal.

ADOPTÉ

9.2 MANDAT DE COORDINATION ET DE SUPERVISION DE L'INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES Résolution 2026-749

CONSIDÉRANT que la municipalité est chargée de satisfaire aux exigences liées à la subvention publique PRACIM, une étude doit être menée. L'objectif principal de cette étude est d'effectuer une (1) visite de coordination et deux (2) visites stratégiques sur site;

ATTENDU QUE ce service consiste à coordonner et à superviser l'installation d'une fosse septique au 322, chemin Stagecoach. Ce service a pour but de s'assurer, tout au long du processus d'installation, que la fosse septique est conforme aux exigences applicables du Règlement provincial Q-2, r. 22, ainsi qu'au Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées publié par le ministère de l'Environnement, des Changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Anthony Allen
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'attribuer le contrat à Trait Eau Génie-Conseil pour la coordination et la supervision de l'installation d'une fosse septique, pour un montant de 1 900\$, plus les taxes applicables;

DE financier cette dépense, nette des remboursements de taxes, à partir du budget de fonctionnement;

D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

9.3
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES (PRACIM) – VOLET 1
Résolution 2026-750

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé à la Municipalité une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU QUE le Ministère a transmis à la Municipalité une convention d'aide financière établissant les droits et obligations des parties relativement à l'octroi de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de cette convention et souhaite accepter les conditions qui y sont prévues;

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accepte les modalités de la convention d'aide financière relative au projet réalisé dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

QUE le maire, et lui seul, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en accompagnement de la convention dûment signée.

ADOPTÉE À Brome, Québec, ce 14^{ième} jour de septembre 2026.

10
ADMINISTRATION FINANCIÈRE

10.1
COMPTES À PAYER
AOÛT 2026
Résolution 2026-751

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 51 997,50\$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Artelia	Services d'ingénierie (nouvelle mairie)	16 715,93
Automne Architectes	Services d'architecture (nouvelle mairie)	9 334,54

DBR	Contrat de service	27,57
Englobe	Services rendus	3 778,59
Gestim	Inspection municipale (19/07/26 au 22/08/26)	3 080,41
Jacer Arboriculture	Abattage d'arbre (chemin Jackson)	1 607,35
Lignes Maska	Lignage routier	7 713,21
Paysagement Précision	Services rendus	3 598,72
RIGMRBM	Site enfouissement	1 684,29
Trait Eau	Contrôle de conformité de la fosse septique	2 184,53
Vincent Hélène	Chargé de projet (nouvelle mairie)	2 272,36
TOTAL		51 997,50\$

10.2

COMPTES PAYÉS

AOÛT 2026

Résolution 2026-752

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer, nettoyage et déneigement pour le mois d'août	753,09
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures et du compost	2 864,80
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération d'août	2 282,45
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaire d'août	3 872,52
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		9 772,86\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Cogeco	Téléphone, internet, fax	175,70
DBR	Location photocopieuse	105,15
DFS Insurance	Assurance collective	582,35
Hydro Québec	Éclairage des rues	191,73
Hydro Québec	Électricité Parc Héritage	69,28
IT Cloud	Abonnement & frais mensuels Microsoft	28,69
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		1 159,31\$

TOTAL 62 929,67\$

ADOPTÉE

11

VOIRIE

11.1

RAPPORT SUR LES ROUTES

1.
- Les conseillers Larry Royea et Christopher Whitehead ont fait remarquer que les chemins devaient faire l'objet d'un dernier nivellement pour cette saison.

La directrice générale a indiqué qu'elle contacterait l'entrepreneur.

11.2
ADJUDICATION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES POUR LES
SAISONS 2026-2027 ET 2027-2028
Résolution 2026-753

CONSIDÉRANT que le contrat actuel relatif au déneigement des routes municipales a expiré au printemps 2026;

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'attribuer le contrat de déneigement des routes municipales pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028 à Excavation Dominic Carey Inc. pour un montant de 108 310,50\$ taxes applicables en sus, conformément aux termes du contrat;

DE financier cette dépense, nette des remboursements de taxes, à partir du budget de fonctionnement;

D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

12
ENVIRONNEMENT

- Aucun dossier.

13
SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Aucun dossier.

14
LOISIRS ET CULTURE

- Aucun dossier.

15
VARIA

- Aucun dossier.

16
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Lors de la dernière réunion mensuelle du MRC, certains habitants de Brome étaient présents. Lors de notre réunion de lundi soir, ils ont remercié le maire pour sa contribution et son soutien concernant la loi n° 86.

2. Un habitant a demandé ce que pensaient les autres maires de la loi n° 86.

Le maire a expliqué que certains maires n'étaient pas encore tout à fait au courant de cette nouvelle loi provinciale, car elle ne concerne pas toutes les municipalités.

17
AJOURNEMENT DE LA RÉUNION
Résolution 2026-754

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 19h53.

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je soussigné, William Miller, Maire, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».